9,0 - 13,0

RENAULT TRUCKS SAS

Description du véhicule 34APA2

L-0070-06-01 **FEVRIER 2007**

GENERALITES

- Constructeur: RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON 69802 SAINT PRIEST
- Marque: RENAULT.
- Désignation commerciale : KERAX
- Catégorie internationale : N3G
- Genre: châssis-cabine pour CAM ou VASP
- Type: 34APA2

Variantes:

- CC2 (Cabine "distribution" courte, pavillon standard)*
- CM2 (Cabine " distribution " moyenne, pavillon standard)
- CL2 (Cabine " distribution " longue, pavillon standard)*
- * : en option pavillon plat sans écart de poids

Version(s):

- -- E4: 8.0 t sur essieu 1 13 t sur essieu 2
- -- E5: 9,0 t sur essieu 1 13 t sur essieu 2
- 35 --: empattement 3,495 m
- 39 - : empattement 3,895 m
- 41 --: empattement 4,095 m
- 45 - : empattement 4,495 m
- 50 -: empattement 4,995 m
- 55 - : empattement 5,495 m
- 58 - : empattement 5,795 m 0.7.1 Décodage des TVV : sans objet
- Puissance administrative: 29 CV.

CONSTITUTION GENERALE

- Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
- Dimensions des pneumatiques :

Pour versions	E4	E5	Maxi sur pneumatiques en service hivernal	
			Essieu 1	Essieu 2
MONTE UNIFORME				
13 R22,5 156/150 G	χ		8960	15008
315/80 R22,5 156/150 K	Χ		8960	15008
MONTE PANACHE				<u> </u>
385/65 R22,5 160 K essieu 1 315/80 R22,5 156/150 K essieu 2	X	X	10080	15008
385/65 R22,5 160 K essieu 1 13 R22,5 156/150 G essieu 2	X	x	10080	15008

Sont admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :

- indice de charge égal ou supérieur à ceux figurant ci-dessus.
- Indice vitesse égal ou supérieur à G

Nota : les véhicules étant équipés de l'EBS, un changement de dimensions de pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage

- Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.
- Section des longerons : 300 x 90 x 8
- Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
- Emplacement de la cabine de conduite : avancée

MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC):

19000

2.1.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) en configuration "engin de service hivernal" (vitesse < 50 km/h)::

21000

Masse en charge maxi ensemble en service dans l'Etat (PTRA):

Sans système de freinage de remorque :

22500

24500

2.2.1.2 Avec remorque équipée d'un freinage à inertie : 2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite

de celui indiqué en 2.2.1.2

3500

40000 40000/44000(1) 2.2.2 Avec système de freinage de remorque : (1) 44000 kg uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE. CONT. et circule avec une remorque attelée, de genre REM ou RETC carrosserie PTE CONT et est équipée d'une traverse AR

renforcée et d'un crochet de remorque approprié. Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du Code de la Route:

Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC):

70000

Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA):

-- E4

Masse en charge techniquement admissible : 2.4

19000

19000

Charges maximales admissibles:

Versions

2.5.1 Sur l'essieu 1 :

2.5.2 Sur l'essieu 2 :

Voie avant (essieu 1):

Voie arrière (essieu 2):

Versions Empattement (essieu 1 et 2)

8000 8960 13000 15000

- - E5 9000 9600

-----de 2,017 à 2,089-----

13000 15000

-----1,836------55--50- -41--45- -

4,995

39- -35--3,895 3,495

4,095

4,495

5,495

58- -5,795